

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juin 2016

---

RELATIVE À LA COMPÉTENCE DU DÉFENSEUR DES DROITS POUR LA PROTECTION  
DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 3786)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

M. Denaja

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 13, après le mot :

« matière »,

insérer les mots :

« d'orientation et ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 18, après le mot :

« domaine »,

insérer les mots :

« de l'orientation et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.